



Règlement Grand Huit Toulois 2019

Les participants :

- Déclarent être aptes physiquement, (la demande d'inscription vaut déclaration de bonne santé et de non contre-indication médicale : les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème sur ce plan)
- Sont **responsables individuellement des dispositions du code de la route**
- Se présentent obligatoirement à l'accueil (salle polyvalente de Saint Silvain Bas le Roc) pour y être recensés, voir horaires sur les bulletins d'inscription à respecter. Un bracelet de couleur différente suivant les circuits leur sera remis, ils devront le porter pendant toute la randonnée pour l'accès aux ravitaillements.
- S'ils interrompent leur randonnée, ils contactent les responsables (numéros de téléphones portés sur le plan du circuit fourni à l'accueil)
- S'ils changent de circuit en cours de randonnée, ils préviennent les responsables aux points d'eau ou ravitaillements
- Les circuits de randonnée seront fermés à **17h** : les participants encore présents sur les circuits seront rapatriés par les organisateurs vers l'arrivée ; le repas n'est plus servi après 17h.
- Chaque participant certifie être en possession d'un **contrat d'assurance RC**, il convient aux participants de s'assurer personnellement pour les risques dommages corporels
- Parcours 40 et 50km non autorisés aux mineurs de moins de 14 ans ; pour les moins de 10 ans, seuls autorisés parcours 10 et 15km
- Tout mineur devra être accompagné d'un adulte responsable, autorisation parentale à fournir
- Par leur engagement, les participants autorisent l'organisation et les médias à utiliser les photos sur lesquelles ils pourront apparaître, ceci dans le cadre de reportage de promotion de la manifestation et pour la parution sur le site internet du club
- Certains passages sont boisés : **interdiction absolue de fumer**
- Appliquent la charte du randonneur : respect de la nature, chiens tenus en laisse....

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'évènement sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement